Comité technique Plan Climat-Énergie territorial
le 12 mars 2012
Céret

Pays Pyrénées Méditerranée

Résidence administrative
Boulevard Simon BATTLE
66400 CERET

T. 04.68.87.43.24 – F. 04.68.87.37.89
Mail : pays.pyrenees.mediterranee@wanadoo.fr
Site: www.payspyreneesmediterranee.org

FICHE DE PARTICIPATION

Projet :	Comité technique de suivi du PCET
Lieu/Salle :	Résidence administrative Céret
Date et Heure de la réunion :	Lundi 12 mars 2012 - 14h

Nom-Prénom	Fonction	Structure Organisme	Adresse de messagerie	Signature
BINDA Camille	Mission PCET	Pays PM	c.binda@payspyreneesmediterranee.org	
BOYER Marjorie	Mission DD.	CG66.	marjorie.boyer@cg66.fr	
LIOTARD Clémence	chargée de mission PPM	PPM		
ESPARTAILLER Lucie	Chargée de mission	PPM.	l.dpirian@p-p-m.org	
BORG Cédric	Chargé de mission	PPM	—	
CHOZNACKI Corinne	Assistante Technique	CAUE	c.c.cauepyrenees orientales@gmail.com	
LE MEN Pierre	Mission LEADER	PPM	leaderplurippm@wanadoo.fr	
Martine LECOIA	CC Rép.	Interne	martine.lecoia@perpignan.cci.fr	
Jacques FERRAND	Ch d'Agri	Service env/environnement	j.ferrand@pyrenees-orientales.chambagri.fr	
Jean-Pierre Lopez	Adjoint	Mairie Amélie les Bains	jp.lopez@wanadoo.com	
BLHOMME Bernard	Chef de service SIG	DDTM 66		
Pujol Jean-Luc		Pays Pyr Med		
Marescot F.	Adj DD	SDEDE		

Personnes excusées

Isabelle FARRES, Directrice SIGA Tech
Clotilde GIACOMAZZI, DREAL
Paul GIRONNE, SYDETOM 66
Carine GONZALEZ-CHABANNON, Directrice PPM
Jean-François NIVELEAU, ADEME
Sylvia PENA, Communauté de Communes des Aspres
Christian PICAMAL, Villemolaque
Nicolas TRILLAUD, Région LR

Synthèse des échanges concernant le bilan de l'animation et de la programmation 2011

(en complément du support de présentation)

L'animation territoriale portée par le Pays "à minima" en 2011-2012 (1/2 ETP) sur le sujet de l'énergie a permis de mener un **grand nombre d'opérations visant à bâtir la stratégie** territoriale en matière d'énergie-climat (actions de sensibilisation/ formation / concertation).
Pour compléter cette dynamique, un stagiaire a travaillé sur l'**évaluation des opérations de Conseil en Orientation Énergétique** menées auprès des communes du territoire (40 communes entre 2009 et 2010 en ont bénéficié).
L'analyse qui a alors été menée a conduit à conclure que pour être véritablement satisfaisantes et pérennes dans le temps, **les opérations de COE devaient être suivies par un accompagnement** dans 82% des cas. Cela a été confirmé sur le terrain par l'initiative de plusieurs communes qui ont souhaité bénéficier d'un accompagnement par le prestataire ayant réalisé le COE de manière à mener les opérations identifiées sur le sujet de l'optimisation tarifaire (Amélie les Bains) ou encore sur le sujet de l'optimisation de l'éclairage public (Villemolaque).

Cependant, il est précisé que dans tous les cas, la finalité des opérations mises en œuvre dans le cadre de l'animation portée par le Pays, n'était pas d'accompagner les communes mais bien de **faire émerger les bonnes pratiques** de manière à les diffuser auprès des autres communes et collectivités et qu'alors au regard de la charge de travail nécessaire, le retour à 1 ETP sur le sujet de l'énergie au sein du Pays sera nécessaire.
Ce constat est confirmé dans la mesure où, entre autres sujets, il est prégnant sur le territoire que les différents **dispositifs d'accompagnement financiers** proposés par les partenaires locaux (ADEME, Région LR, CG) ne sont pas toujours mobilisés de manière optimale. Le renforcement de l'animation sur le sujet permettrait de mieux diffuser les connaissances et de proposer un accompagnement plus efficace pour arriver à répondre aux différents appels à projets. Il est précisé que cela est d'autant plus pertinent que globalement la **capacité d'intervention des partenaires financiers baisse** car les enveloppes financières diminuent mais aussi parce que les évolutions réglementaires ne permettent plus d'accompagner les opérations qui l'étaient quelques années auparavant.
En complément, il est indiqué qu'il serait pertinent de tendre à constituer un **réseau d'élus et référents sur le sujet** de l'énergie mais aussi éventuellement de manière plus large sur le sujet du développement durable de manière à ce que dans chaque commune et communauté de communes, il y ait un relais de ces informations.
Par ailleurs, au regard du support de présentation, quelques compléments sont apportés par les participants sur les éléments financiers et les opérations conduites. Ces **contributions seront intégrées au support de présentation du comité de pilotage**.

Synthèse des échanges concernant l'évaluation du PCET

(en complément du support de présentation et du tableau de synthèse des indicateurs)

Les participants s'accordent sur l'idée que le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée est trop vaste pour pouvoir envisager un suivi et une **évaluation fine** des résultats et impacts du Plan Climat-Énergie.
Le consensus porte sur la nécessité d'être en capacité de faire émerger les bonnes initiatives et de pouvoir en diffuser les retours d'expériences auprès des autres porteurs de projets potentiels afin de **"tirer vers le haut"** l'ensemble des acteurs du territoire.
Cela étant, il est précisé qu'il ne sera pas satisfaisant de se contenter d'un catalogue de bonnes pratiques, mais que l'outil de suivi du PCET devra permettre aussi dans sa mesure de **guider l'animation territoriale** (si on observe une baisse de sensibilité sur un sujet précis, des réunions d'informations, et visites de terrains pourront être proposées de manière à stimuler les dynamiques) et d'apporter des éléments de méthode afin de **participer à la progression des pratiques** observées sur le territoire.

Dans ce sens, il est proposé de travailler à l'élaboration d'**une grille d'analyse des projets** qui reprenne l'ensemble des finalités du PCET et qui questionnerait de manière qualitative les projets menés sur le territoire. Il s'agira alors de savoir quels objectifs du PCET auront ou non été pris en

compte.
Cet outil sera notamment utilisé pour suivre l'intégration des objectifs du PCET aux Scots et PLU du territoire.
Ce suivi pourra guider l'animation dans la mesure où il permettra d'identifier les thématiques prioritaires à aborder lors des manifestations de sensibilisation qui seront organisées chaque année.
C'est pourquoi, le Pays proposera aux collectivités du territoire de lui permettre d'accéder aux documents stratégiques en question.

Par ailleurs, **quelques indicateurs clés** permettront de suivre l'impact des opérations conduites sur le territoire dans le cadre du PCET.

- Orientation 1 : Appuyer les démarches d'aménagement intégrées :
  Indicateurs : * nombre de démarches durables type AEU conduites sur le territoire
  * éléments intégrés à ces démarches (droit au soleil, limitation des voiries, bois énergie, intégration des services, etc...)
- Orientation 2 : Assurer une animation du territoire :
  Indicateurs : * nombre de manifestations organisées et sujets traités
  * qualité et nombre de participants
- Orientation 3 : Cultiver les conditions d'une mobilité durable
  Indicateur : * nombre de stratégies mobilités douces développées
  * impact des actions conduites dans ce cadre (ex : nombre de personnes ayant substitué l'utilisation de leur voiture pour un autre mode de déplacement, km évités...)
- Orientation 4 : Optimiser le potentiel énergétique du patrimoine bâti
  Indicateurs : * éléments issus de l'exploitation des données de ENERCONSO
  * suivi des éléments issus de l'élaboration du tableau de bord prospectif du développement du bois énergie
- Orientation 5 : Accompagner les mutations économiques du tissu local
  Indicateur : * nombre d'opérations de diagnostic conduites
  * gisements d'économies d'énergies identifiés et réalisés
  * nombre d'établissements labellisés

Sur la base du volontariat, **il sera proposé aux porteurs de projets qui s'inscriront dans la dynamique de veiller à être en capacité** d'alimenter l'évaluation du PCET et donc fournir ce type d'éléments.

Il sera alors possible de porter une analyse quantitative et de dégager des informations telles que le nombre de participants aux réunions de sensibilisation, le nombre de démarches qualités mises en œuvre, etc...
Cette grille permettrait d'apporter un éclairage sur les grandes tendances observées sur le territoire mais de manière insuffisante, c'est pourquoi, en complément, la mesure des impacts du PCET sera évaluée par la **mise à jour du profil énergie-climat** ayant été exploité pour élaborer le diagnostic territorial. Cette mise à jour sera réalisée à mi parcours (2015) et à la fin de la période (2020).

Des travaux seront conduits de manière à approfondir le sujet à l'issue du comité de pilotage qui visera à valider ces grandes orientations.